



PROJET DE SERVICE

2021-2026

Construit au sein de la Commission Médico-Technique

Validé par le Conseil d'Administration le 14/12/2020

CONSTRUCTION DU PROJET

LEGISLATION

PST ET PRST

DONNEES TERRAIN

Afin de répondre aux enjeux de l'évolution de la Santé au Travail, l'élaboration d'un Projet de Service pluriannuel permet aux SSTI d'orienter leur activité et leur organisation.



CMT

PROJET DE SERVICE 2021-2026



Les équipes pluridisciplinaires de l'APST41

ADHERENTS / SALARIES

1/ CMT

Bilan du projet de service 2016-2021

2/ CMT

Choix des axes de travail

10 novembre 2020

3/ CMT

Déclinaison des objectifs généraux

8 décembre 2020

4/ CA

Présentation et Validation en CA

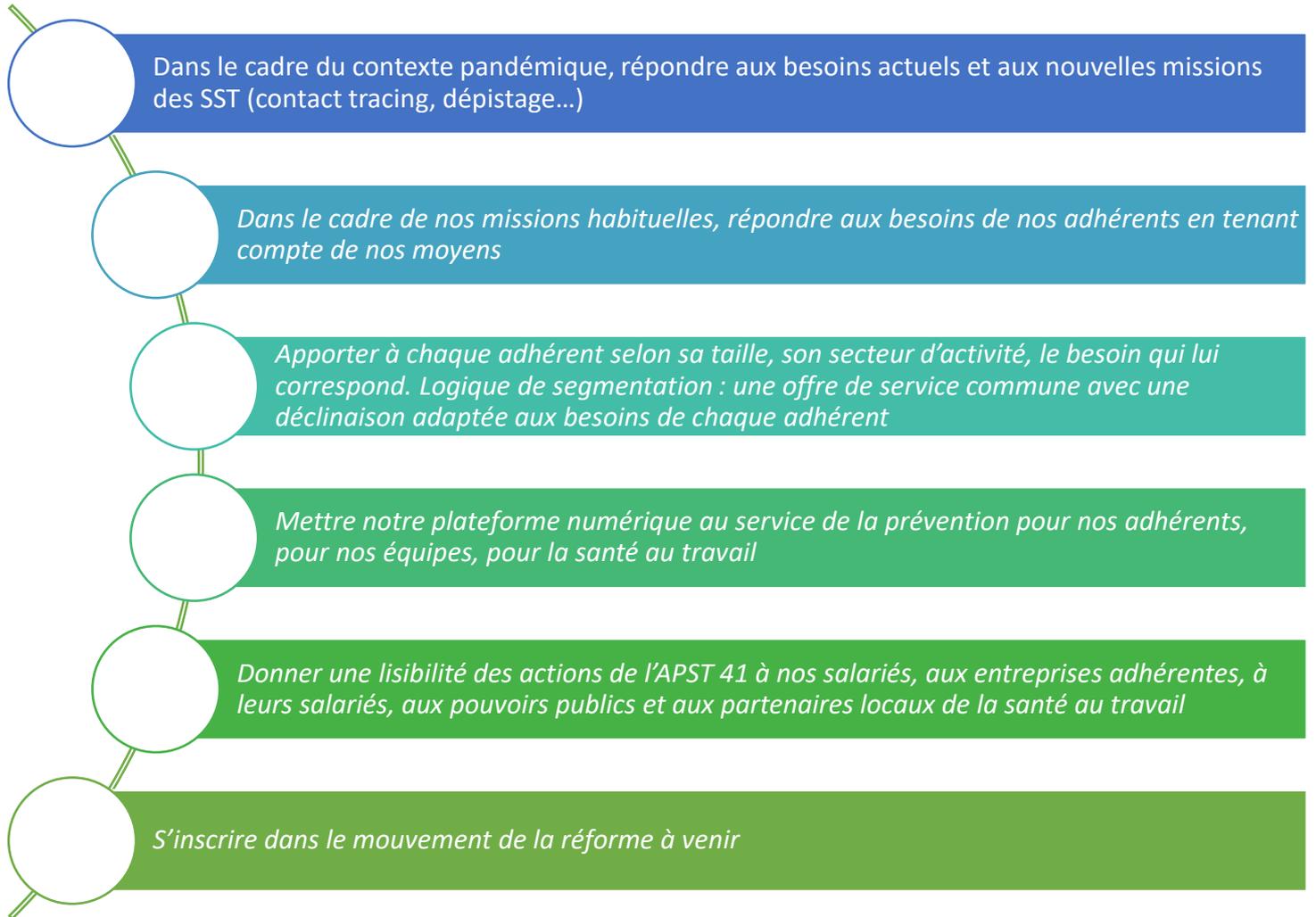
14 décembre 2020

5/ CMT

Validation

5 janvier 2021

OBJECTIFS VISES :



FICHE D'IDENTITE

Qui sommes-nous ?

Association paritaire sans but lucratif, le Service de Santé au Travail de Loir-et-Cher (APST 41), bénéficie du statut d'association de type loi 1901.

4 MISSIONS POUR LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS EN ENTREPRISE



Agréée par la DIRECCTE pour exercer ses missions de suivi de santé au travail, l'APST 41 couvre tout le département de Loir-et-Cher et la gestion de tous les secteurs d'activité (sauf les entreprises du BTP, de la fonction publique et du secteur agricole).

Toutes les entreprises des secteurs correspondant à notre champ d'actions adhèrent à l'APST 41 avec le paiement d'une cotisation annuelle forfaitaire proportionnelle au nombre de salariés.

SECTEURS GEOGRAPHIQUES

L'APST Loir-et-Cher compte 5 895 entreprises adhérentes (au 14/12/2020).

Secteur de Vendôme

- 12 496 salariés *
- 1 270 entreprises
- 1,04 ETP médecin
- 2,64 ETP IDEST

VENDOMÉ

Secteur de Blois

- 28 281 salariés *
- 2 642 entreprises
- 5,14 ETP médecin
- 3,80 ETP IDEST

BLOIS

Secteur de Contres

- 7 362 salariés *
- 896 entreprises
- 0,62 ETP médecin
- 1,93 ETP IDEST

CONTRES

ROMORANTIN

Secteur de Romorantin

- 10 020 salariés *
- 1 087 entreprises
- 1,2 ETP médecin
- 3 ETP IDEST

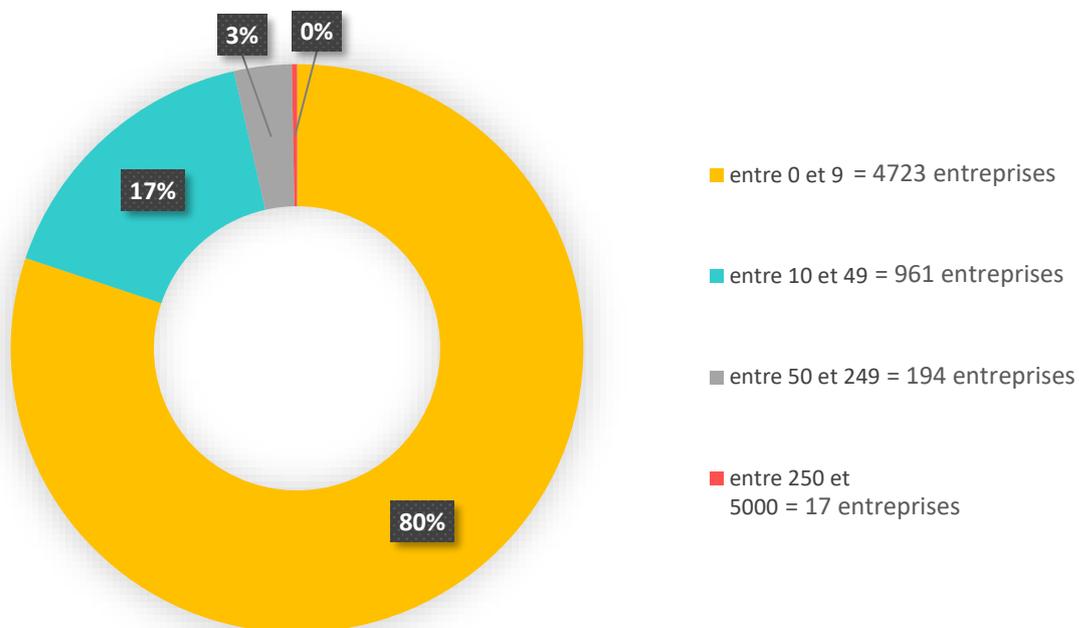
TOTAL

5 895 entreprises
58 159 salariés*
8 ETP Médecin
11,37 ETP IDEST

*hors intérim

PROFIL DES ENTREPRISES ADHERENTES

→ Nombre d'entreprises par taille



80 % des entreprises adhérentes emploient moins de 10 salariés.

AXES STRATEGIQUES :

1

Assurer le suivi individuel de l'état de santé de l'ensemble des salariés.

2

Repérer et accompagner les salariés en risque de désinsertion professionnelle.

3

Repérer les situations de travail à risques des employeurs afin de les accompagner dans la mise en place d'un plan de prévention.

4

Informier, sensibiliser, conseiller sur des risques ciblés pour agir en prévention.

5

S'engager ensemble pour adapter le service aux changements à venir.

1

Assurer le suivi individuel de l'état de santé de l'ensemble des salariés.

- Définir et proposer une organisation permettant d'assurer le suivi de l'ensemble des salariés (logique de maxi-secteurs, délégation aux IDEST...).
- Mener une réflexion et une expérimentation sur la télémédecine en santé au travail en tant que facilitatrice du suivi individuel des salariés.
- Appliquer une stratégie de convocation pour anticiper et optimiser les créneaux de visite dans l'intérêt de tous (Entreprises, salariés, APST41) et inciter chaque salarié à remplir son questionnaire et le partage de documents médicaux en amont de la visite pour une complétude des DMST.
- Proposer un fonctionnement du suivi des intérimaires adaptés à cette population et aux risques professionnels auxquels ils sont exposés.
- Groupe « Hygiène de vie et travail » où seront menées des actions ponctuelles sur les thématiques Nutrition/Activité, Physique/Sommeil/Addictions par le biais d'actions adaptées à des Secteurs/Postes/Populations/Contextes/Diagnostic territorial.
- Tracer les expositions professionnelles et élaborer des baromètres santé travail.

2

Repérer et accompagner les salariés en risque de désinsertion professionnelle.

- Réflexion sur l'organisation d'une cellule PDP en lien avec les acteurs du territoire.
- Agir en prévention primaire en analysant et évaluant le risque de désinsertion professionnelle.
 - Sensibiliser employeur et salarié, médecins traitant sur le risque de désinsertion professionnelle et de son impact social et économique. L'inaptitude n'est pas toujours la bonne solution !
 - Privilégier une approche collective par entreprise en ciblant les groupes de salariés plus vulnérables/des fins de carrière et maladies chroniques.
- Construire un parcours de MDE sécurisé et partagé avec les acteurs du MDE.
 - Améliorer la coordination des acteurs et la précocité de la prise en charge des actions de MDE. Rencontre avec les médecins conseils/Plateforme collaborative. Direction – Padoa – Equipes.
 - Communiquer sur la visite de pré-reprise pour favoriser un plan de retour au travail.
 - Focus RPS : Organiser des temps d'intervention Psychologue/MDT/IDEST.
- Accompagner vers une réorientation professionnelle des salariés dont une inaptitude s'avère envisageable.
 - Sécuriser le parcours de transition professionnelle des salariés vers le maintien en emploi (pôle emploi/cap emploi...).

3

Repérer les situations de travail à risques des employeurs afin de les accompagner dans la mise en place d'un plan de prévention.

- Accompagner les adhérents dans la déclaration de leurs risques professionnels et les conseiller pour élaborer leur DUERP et leur plan de prévention.
- Réaliser une « fiche d'entreprise » dans une forme proche d'un DUERP pour en faciliter l'élaboration.
- Proposer une action de prévention primaire ciblée à toutes les entreprises au moins tous les 5 ans (sur la base du diagnostic territorial).
- Action pour former les « salariés désignés compétents » « relais de prévention » en santé sécurité au travail.

4

Informer, sensibiliser, conseiller sur des risques ciblés pour agir en prévention.

- Définir sur la base du diagnostic territorial une stratégie de segmentation :
« Le bon service à la bonne entreprise », « la juste action au bon moment ».
- Informer et sensibiliser, sur des risques professionnels ciblés (sensibilisations, ateliers, e-learning...).
- Mener des actions auprès des instances de l'entreprise (CSE...) et des branches.
 - ❖ Troubles Musculo-Squelettiques
 - ❖ Risque Routier
 - ❖ Risque Chimique
 - ❖ Risque Psycho-Sociaux
 - ❖ Risque Infectieux

Actions pressenties :

- Risques Routier : Cible à définir/ Risque le plus mortel.
- Risque chimique : Action terrain sur des secteurs ciblés. Diffusion des fiches FAR et FAS de l'INRS.
Ex : campagne pour la substitution d'un produit dans un secteur/sur une taille d'entreprise.
- Risque infectieux : Actions pour lutter contre la propagation de l'épidémie dans l'entreprise.
- Risques Psycho-sociaux : Focus sur la souffrance et la sensibilisation du dirigeant, des managers de proximité, de l'encadrement.
Recensement et adaptation de nos outils au besoin et à la cible.
Ex : support burnout.
- Troubles Musculo Squelettiques : Agir contre les TMS auprès du secteur de l'aide à domicile.

5

S'engager ensemble pour adapter le service aux changements à venir.

- Mettre l'adhérent et ses salariés au cœur de l'organisation afin de lui proposer des briques de services répondant à ses besoins.
- Faire prendre conscience à chacun de son rôle et de sa contribution dans l'appréciation GLOBALE qu'un adhérent et ses salariés peut avoir sur son service de santé au travail.
- Poursuivre l'adaptation de notre organisation et de nos outils à la réalisation de la mission.



PRÉVENTION SANTÉ TRAVAIL

